

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC  
AU 277/01

ÉFAI – 010708 – AMR 16/001/01

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## PEINE DE MORT

**BÉLIZE**

**Michael Anthony Hendrix, également connu sous le nom de Steven Smith**

Londres, le 1<sup>er</sup> novembre 2001

Michael Anthony Hendrix, également connu sous le nom de Steven Smith, a été condamné à mort au Belize le 25 octobre 2001. Si sa peine lui est appliquée, il sera la première personne exécutée dans ce pays depuis 1985.

Michael Anthony Hendrix a été déclaré coupable du meurtre de Richard Cattouse, un homme de 22 ans tué en juillet 2000. Il est actuellement incarcéré dans la prison de Hattieville. Âgé d'environ vingt-cinq ans (les informations communiquées par la presse lui donnent tantôt vingt-quatre, tantôt vingt-six ans), il est le père de deux enfants.

Selon les renseignements recueillis par Amnesty International, les avocats de Michael Anthony Hendrix ont l'intention d'interjeter appel. Si la condamnation est confirmée, ils pourraient former un ultime recours auprès du *Judicial Committee of the Privy Council* (JCPC, Comité judiciaire du Conseil privé), instance siégeant à Londres.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Au Belize, le meurtre est obligatoirement puni de pendaison, sauf lorsque l'existence de circonstances atténuantes peut être établie. Les recours en grâce sont adressés au gouverneur général, qui se prononce après avoir pris connaissance des recommandations émises par le Conseil consultatif sur l'exercice du droit de grâce, composé de dix personnes. La dernière exécution remonte à juin 1985 : le condamné, Kent Bowers, avait été pendu malgré les 2 500 signatures apparemment recueillies par une pétition lancée en sa faveur. Depuis lors, de nombreuses condamnations à la peine capitale ont été prononcées, mais aucune n'a été appliquée.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :**

- reconnaissez la gravité du crime dont Michael Anthony Hendrix a été déclaré coupable, et faites part de votre compassion pour les parents et amis de la victime, Richard Cattouse ;
- félicitez-vous du fait qu'aucune exécution n'a eu lieu au Belize depuis plus de quinze ans, et soulignez qu'une reprise des exécutions constituerait un recul sur le plan des droits humains pour tous les habitants de ce pays ;
- appelez les autorités à faire preuve de compassion et de clémence et à respecter les droits fondamentaux de Michael Anthony Hendrix en commuant la peine capitale sous le coup de laquelle il se trouve ; ajoutez qu'il n'a jamais été démontré que la peine de mort ait un effet plus dissuasif que les autres châtiments en matière de criminalité ;
- dites-vous opposé de manière inconditionnelle à la peine capitale, qui constitue une violation du droit à la vie ainsi que du droit de ne pas être soumis à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ;
- demandez instamment que tous les condamnés à mort voient leur peine commuée et qu'aucune autre condamnation à la peine capitale ne soit prononcée.

**Dans la mesure du possible, veuillez également :**

- faire observer que les exécutions se font de plus en plus rares dans le monde et que la plupart des États ont renoncé à la peine de mort ;
- souligner que seuls quelques pays, notamment les États-Unis, l'Iran, l'Irak et Trinité-et-Tobago, recourent de plus en plus fréquemment à la peine capitale ou procèdent à de nombreuses exécutions ;
- faire valoir que des recherches approfondies ont montré que la peine de mort frappait de manière disproportionnée les personnes les plus démunies, les minorités ethniques et les groupes défavorisés dans de nombreuses sociétés, notamment aux États-Unis.



## APPELS À :

### Gouverneur général :

H. E. Sir Colville Young  
Office of the Governor-General  
Belize House  
Belmopan, Belize

**Fax** : + 501 8 22 050

**Formule d'appel** : Your Excellency, / *Monsieur le Gouverneur général,*

### Premier ministre :

Rt. Hon. Said Musa  
Office of the Prime Minister  
New Administrative Building  
Belmopan, Belize

**Fax** : + 501 8 20 071

**Courriers électroniques** : [access@blt.net](mailto:access@blt.net) (indiquez dans votre courrier : « *For the attention of the Prime Minister* »)

**Formule d'appel** : *Dear Prime Minister,* / Monsieur le Premier ministre,

### Procureur général et ministre de l'Information :

Mr. Godfrey Smith  
Attorney General's Chambers  
c/o Office of the Prime Minister  
New Administrative Building  
Belmopan, Belize

**Fax** : 501 8 20 071

**Formule d'appel** : *Dear Attorney General,* / Monsieur le Procureur général,

## COPIES À

### Commission des droits humains du Belize :

Human Rights Commission of Belize  
37 Garza Avenue  
Belmopan, Belize

**Tel / Fax** : + 501 8 22 779

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Belize dans votre pays.

Si vous le souhaitez, vous pouvez également écrire aux journaux suivants :

#### ***The Guardian* :**

Audray Matuta Tillett  
Editor, *The Guardian*

**Fax** : + 501 2 75 343

**Courriers électroniques** : [guardian@btl.net](mailto:guardian@btl.net)

#### ***The Reporter* :**

Lisbeth Lawrence  
Features Editor, *The Reporter*  
West Street

Belize City, Belize

**Fax** : + 501 2 78 278

**Courriers électroniques** : [report@btl.net](mailto:report@btl.net)

#### ***Amandala Press* :**

*Amandala Press*  
3304 Partridge Street, PO Box 15  
Belize City, Belize

**Fax** : + 501 2 24 702

**Courriers électroniques** : [amandala@btl.net](mailto:amandala@btl.net)

#### ***The Belize Times* :**

Andrew Steinhauer  
Editor, *The Belize Times*  
3 Queen Street, PO Box 506  
Belize City, Belize

**Fax** : + 501 2 31 940

**Courriers électroniques** : [editor@belizetimes.com](mailto:editor@belizetimes.com)

## **PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.**

*La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI - Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents. Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : [www.efai.org](http://www.efai.org)*